



COMMUNE DE NANTHEUIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2018

PROCES VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 15 PRESENTS : 11 VOTANTS : 14 (3 pouvoirs)	<p>L'an Deux Mil Dix -Huit, le 9 juillet 2018 à 18h30, le Conseil Municipal de NANTHEUIL (24800), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Paul CANLER, Maire.</p> <p>PRESENTS : Paul CANLER, Bernadette LAGARDE, Jean ROUCHAUD, André CHAMINADE, Marie Annick FAURE, Raphaël CHIPEAUX, Delphine DEBORD, Carinne EYMARD, Yannick CHAMINADE, Matthieu DOOM, Patricia GREDOIRE.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Madame Carole PLU a donné pouvoir à Matthieu DOOM, Robert REDON est excusé, Philippe COULANGES a donné pouvoir à Bernadette LAGARDE et Angèle DOCHE a donné pouvoir à Marie Annick FAURE.</p> <p>Convocation du conseil municipal : 2 juillet 2018, Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer.</p> <p>Secrétaire de séance : Jean ROUCHAUD</p>
--	---

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal de la séance du 28 mai 2018,
- Délibération portant sur l'adhésion à un groupement communautaire de commandes (travaux de revêtements et d'entretien de voirie),
- Délibération pour signature d'un arrêté portant délégation à Monsieur Philippe LAGORCE, concernant certains actes relatifs à l'instruction des dossiers d'occupation du sol en matière d'urbanisme,
- Projet d'installation d'une barrière automatique d'accès au plan d'eau,
- Délibération portant sur le rapport du SIAEP,
- Fonctionnement du secrétariat (absence depuis le 7 avril 2018 de la secrétaire titulaire),
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 18 heures 45.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter deux sujets à l'ordre du jour ;

- Autorisation de vente d'une portion de chemin rural aux Bouilloux suite à enquête publique favorable,
- Vote d'une ouverture de crédits au budget principal pour l'achat de deux ordinateurs

Le Conseil autorise à l'unanimité le rajout de ces deux délibérations.

Le procès verbal de la dernière séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

N°35/07/2018 : Objet : Autorisation d'adhésion à un groupement de commande « Marché Travaux de revêtements et d'entretien de la voirie » :

Suite à l'interrogation des services de la communauté de commune Périgord Limousin auprès de ses communes membres dans l'objectif de créer un groupement de commandes pour les travaux de revêtements et d'entretien de la voirie, Monsieur le Maire informe qu'il avait manifesté son intérêt afin que la collectivité en bénéficie. Une Majorité de communes étant intéressées, il convient à présent de conclure une convention constitutive ayant pour objet la passation d'un marché à bon de commande relatif a des Travaux de revêtements et d'entretien de la voirie.

Il est donc proposé :

- -D'accepter que la Commune de Nantheuil adhère au groupement de commande initié par la communauté de communes Périgord Limousin pour le marché Travaux de revêtements et d'entretien de la voirie.
- -D'autoriser Mr le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toute les pièces en relation avec cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Accepte l'adhésion au dit groupement de commande pour le marché de travaux de revêtement et d'entretien de la voirie,
- Autorise le Maire, Paul CANLER à signer la dite convention constitutive d'un groupement de commande.

Vote : Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

N°36/07/2018 : Objet : délibération autorisant le maire à signer un arrêté de délégation de signature pour certains actes relatifs à l'instruction des dossier d'occupation du sol en matière d'urbanisme, et un arrêté portant commissionnement en matière d'infraction à l'urbanisme :

Monsieur le maire rappelle au conseil que les documents d'urbanisme de la commune de Nantheuil sont instruits par les services de la communauté de communes Périgord Limousin, dont le responsable est Monsieur Philippe LAGORCE.

L'article L 5211-4-1 II, relatif à la mise à disposition des services d'un EPCI à ses communes membres prévoit la possibilité pour le Maire de donner délégation de signature au chef du service mis à disposition. De même, les articles L.480-1 et suivants du code de l'urbanisme prévoient la possibilité de désigner un agent des services d'un EPCI pour rechercher et constater sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme pouvant être habilité à dresser les procédures.

Il est proposé au Conseil de donner son avis sur cette délégation de signature et sur ce commissionnement en matière d'infraction à l'urbanisme

Le conseil après en avoir délibéré, dit qu'il est favorable à cette décision.

Vote : Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

N°37/07/2018 : Objet : Installation d'une barrière au plan d'eau :

Monsieur le maire rappelle au conseil que par délibération 16/04/2018 il a été proposé la mise en place d'une barrière automatique au plan d'eau. L'entreprise Degois, 19 rue Sismondi 87002 LIMOGES, qui proposait une barrière pour le prix de 17 711 euros H.T., est venue voir sur le site; après avoir constaté la situation l'entreprise propose d'installer deux barrières de 4 mètres plutôt qu'une de 8 mètres pour un devis de 13 624.80 euros H.T. ; Depuis l'ouverture de la baignade surveillée il y a eu jusqu'à 500 voitures garées sur le site confirmant que ces installations sont nécessaires dans le but de diminuer les coûts de gestion.

L'empierrement du chemin et de la maçonnerie seront à faire chiffrer en supplément ainsi que la borne de paiement. Il est rappelé que les Nantheuillais bénéficieront de badges d'entrées gratuites.

Le conseil après en avoir délibéré, dit qu'il est favorable à cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de 13 624.80 euros H.T.avec l'entreprise DEGOIS.

Vote : Pour : 10 contre : 3 abstention : 1

N°38/07/2018 : Objet : Rapport qualité de l'eau du SIAEP pour l'année 2017.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le SIAEP a fait parvenir son rapport de l'exercice 2017.

Après avoir pris connaissance des chiffres des résultats de 2017, des budgets 2018, ainsi que du rapport sur la qualité de l'eau (qui contient encore des pesticides),

Après en avoir délibéré, le conseil valide ce rapport.

Vote : Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

N°39/07/2018 : Objet : Finances – Délibération modificative n°1 pour financement de deux ordinateurs : Monsieur le maire rappelle au Conseil que lors de la dernière séance il a été voté une mise en concurrence pour le remplacement des deux ordinateurs de la mairie ; Le moins disant est l'entreprise ACM INFORMATIQUE à THIVIERS.

Afin de pouvoir mandater cet investissement dès son installation il est nécessaire d'effectuer une augmentation de crédits telle que :

<i>sections</i>	DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	023	2 000.00 €		
fonctionnement			73121	2 000.00 €
Investissement			021	2 000.00 €
Investissement	2183	2 000.00€		

N°40/07/2018 : Objet : Domaine public – suite à enquête publique – vente d'une partie de chemin rural en limite de la parcelle AR n°27 « aux Bouilloux » :

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'enquête publique concernant la demande d'achat d'une petite portion de chemin d'une superficie de 25 ca au lieu-dit « les Bouilloux » par Madame Marie Louise LLHURENS est close. Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 1^{er} au 18 juin 2018, monsieur Fournier, commissaire enquêteur n'a relevé aucune objection et émis un avis favorable à la cession.

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la cession de la portion de chemin rural située à l'aplomb de la parcelle AR 27 au lieu-dit « les Bouilloux » sur la Commune de Nantheuil au prix forfaitaire de 450 euros.

Vote : Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Fonctionnement du secrétariat : Monsieur CHIPEAUX expose les difficultés de fonctionnement de la mairie ; en effet la secrétaire titulaire du poste est en arrêt pour congés de maladie ordinaire depuis le 7 avril 2018 ; Cet agent produit des arrêts de travail chaque mois, ce qui empêche le recrutement d'un agent car il est difficile d'engager une personne sans savoir si la secrétaire titulaire va reprendre son activité et à quelle date.

Des aides ponctuelles viennent effectuer les tâches administratives urgentes mais il ne peut pas pour l'instant y avoir une continuité de service ; la population de Nantheuil doit connaître les difficultés de la municipalité à respecter les heures et dates d'ouverture de la mairie surtout en

période estivale – il est rappelé qu'en cas d'urgence les numéros de téléphones du maire et de certains adjoints disponibles sont affichés à la porte de la mairie.

Villes prudentes : Nantheuil devrait avoir le label « ville prudente » en novembre 2018 – il a été mis en évidence que cette commune fait des efforts en matière de sécurité routière mais il y a encore des points noirs à améliorer, comme :

- Le stationnement du bus devant l'école et le parcours des enfants ; il est aussi proposé de protéger les piétons dans le bourg (place de la mairie et rues adjacentes à la place) par une limitation de la vitesse des véhicules à 20 kilomètres heures (mise en place de panneaux de limitation).

Le **théâtre de poche** souhaite s'installer à Nantheuil et propose des activités diverses comme des animations scolaires et culturelles ; il faut étudier leur projet qui semble intéressant.

Photocopieurs : le contrat de maintenance des deux copieurs municipaux arrive à échéance, il est proposé d'étudier de nouveaux contrats : Jean ROUCHAUD est chargé de ce travail

PLUI : il va y avoir un travail très important de chaque commune pour effectuer rapidement avant le 15 septembre 2018, sur un diagnostic du territoire communal ; (état des lieux et projets de devenir sur la commune en matières d'urbanisation ,de la forêt, d'agriculture, de commerce, de logement, de protection de l'environnement.....), un rapport communal devra être présenté aux services de la communauté de communes le 15 septembre – une réunion de la commission urbanisme de Nantheuil ainsi que de volontaires est fixée au 17 juillet à 18 heures 30 à la mairie – il n'y aura pas de convocation - le conseil municipal tient à faire remarquer que ce délai imposé par la communauté de communes est très court. Ce travail concerne l'ensemble du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20 heures 40.

Le maire, Paul CANIER .

